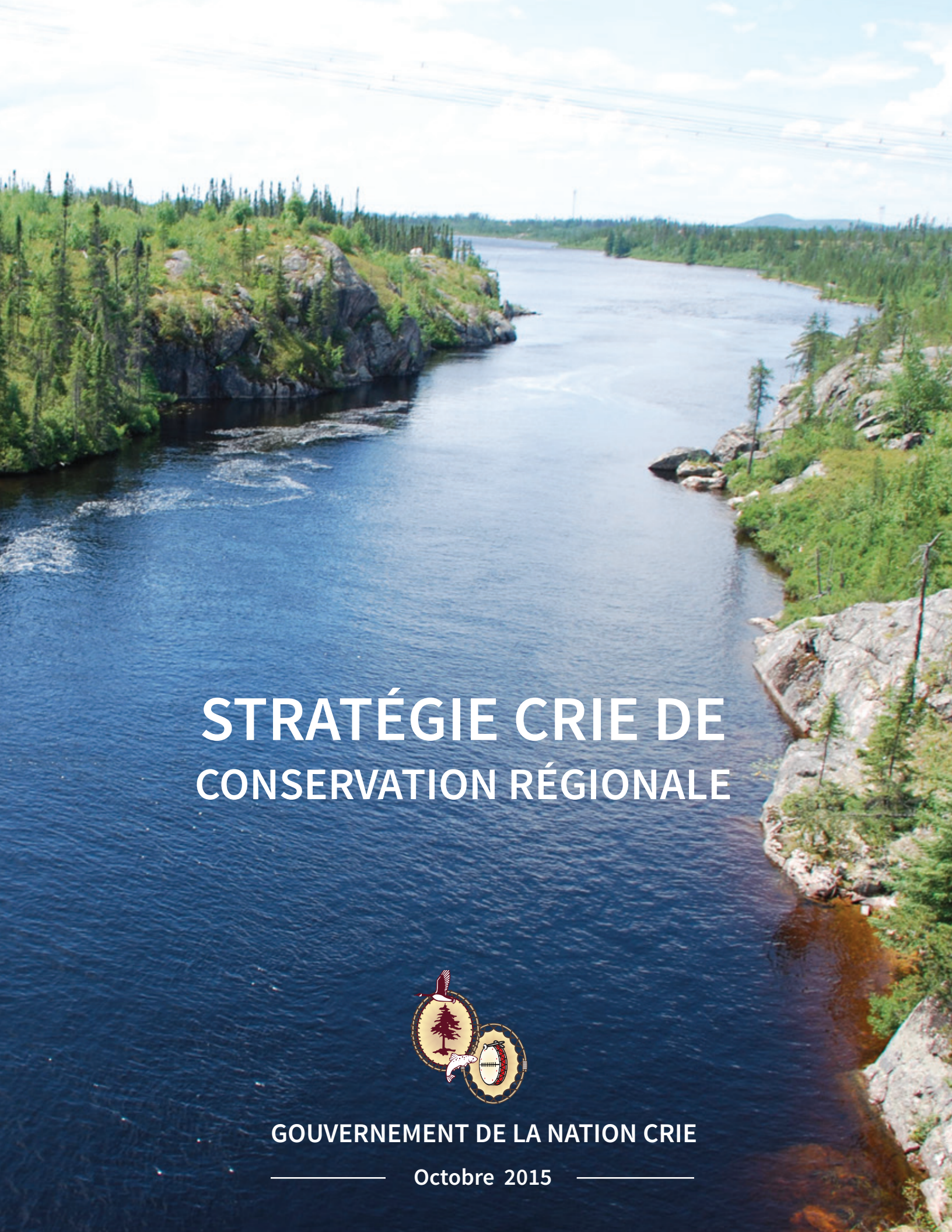

STRATÉGIE CRIE DE CONSERVATION RÉGIONALE

GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE

Octobre 2015

BUT DE LA STRATÉGIE

La Stratégie crie de conservation régionale (ci-après la Stratégie) est une initiative de la nation crie, élaborée par le Comité Eeyou sur les aires protégées. Ce comité est composé de représentants des 10 communautés cries, et de membres de l'Association crie des trappeurs (ACT), du Conseil des jeunes de la nation crie (CJNC) et du Gouvernement de la nation crie (Service de l'environnement et des travaux correcteurs et Service de la culture et de la langue cries). La Stratégie fournit un cadre pour l'élaboration d'initiatives de conservation et sur les aires protégées dans le territoire cri (Eeyou Istchee). Le présent document décrit la vision, les objectifs et l'approche de planification à l'égard de la mise en œuvre de la Stratégie.

La Stratégie vise à assurer le respect des droits des Cris[1] et à protéger les terres, les eaux et les ressources des Cris, et ce, aujourd'hui et demain. Généralement, ce sont les droits des Cris en vertu de la Constitution du Canada, les valeurs et les coutumes des Cris telles que celles qui ont été codifiées dans la loi traditionnelle Eeyou sur la chasse, et dans le cadre de la protection de la langue et la culture cries. Plus précisément, cela comprend les droits des Cris qui découlent d'un certain nombre d'accords et de traités, notamment la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975), l'Entente concernant la nouvelle relation Cris-Québec, plus largement connue comme la « Paix des Braves » (2002), l'Entente concernant la nouvelle relation Cris-Canada (2008), l'Accord sur les revendications territoriales concernant la Région marine d'Eeyou (2010) et l'Entente sur la gouvernance (2013). En outre, elle est compatible avec les droits liés à la conservation qui sont consacrés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que l'article 8j (et autres) de la Convention sur la diversité biologique.

La Stratégie repose sur les connaissances traditionnelles cries et les connaissances scientifiques occidentales pour s'assurer que le meilleur de ces systèmes de connaissances informe nos processus de planification et de prise de décisions. La Stratégie vise également à fournir un cadre d'orientation pour l'établissement et le maintien de partenariats efficaces entre les Cris et d'autres gouvernements (publics et autochtones), ainsi qu'avec les non-résidents cris d'Eeyou Istchee, les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), les chercheurs et autres parties qui souhaitent réaliser la vision et les objectifs énoncés dans cette Stratégie.

[1] *Les droits accordés aux bénéficiaires de la CBJNQ en matière de chasse, de pêche et de piégeage dans les aires protégées remplacent toute autre loi, telle qu'une loi provinciale ou fédérale sur les aires protégées.*

À PROPOS D'EEYOU ISTCHEE

"Eeyou Istchee" est le territoire traditionnel et la patrie des Cris du nord du Québec. Le terme signifie « la terre d'Eeyou/des Eenou » (le « peuple »). Les Cris ont utilisé et ont occupé l'ensemble du territoire d'Eeyou Istchee depuis des temps immémoriaux, et continuent de le faire aujourd'hui.

Eeyou Istchee couvre quelque 400 000 kilomètres carrés (voir la carte à l'annexe A) et plus de 300 terrains de trappage qui sont toujours occupés et utilisés pour les pratiques traditionnelles. Il comprend les lacs et les rivières qui se jettent dans la partie est de la baie James et au sud-est de la baie d'Hudson, ainsi que des portions significatives de ces deux aires marines. Cet immense territoire englobe une vaste gamme de milieux, depuis des marais, des estuaires, des îles et des eaux de la zone côtière jusqu'aux hautes terres loin à l'intérieur des terres, et depuis les forêts denses de conifères dans les régions du sud jusqu'à la toundra peu boisée plus au nord. Pour le peuple cri, tout cela — les terres et les eaux, les plantes et les animaux — est sacré.

On compte plus de 18 000 Cris, dont près de 16 000 qui résident dans dix communautés cries. Les cinq communautés situées le long de la côte est de la baie James sont Waskaganish, Eastmain, Wemindji, Chisasibi, et Whapmagoostui. Les cinq communautés à l'intérieur des terres sont Waswanipi, Washaw-Sibi, Nemaska, Oujé-Bougoumou et Mistissini. La partie sud du territoire d'Eeyou Istchee compte des personnes non cries, qui résident dans les villes comme Chibougamau, Chapais, et Matagami.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois a solidifié les droits des Cris et a établi des régimes pour protéger ces droits, tels que le régime de protection de l'environnement et du milieu social aux termes du chapitre 22, et le régime de chasse, de pêche et de trappage aux termes du chapitre 24.

En ce qui concerne plus particulièrement la conservation, l'article 24.1.5 de la CBJNQ décrit le principe de la conservation comme étant « la recherche de la productivité naturelle optimale de toutes les ressources vivantes et la protection des écosystèmes du territoire dans le but de protéger les espèces menacées et d'assurer principalement la perpétuation des activités traditionnelles des Autochtones et en second lieu, la satisfaction des besoins des non-Autochtones en matière de chasse et de pêche sportives. »

Ces deux régimes dans la CBJNQ ainsi que le régime forestier adapté de 2002 décrit dans la Paix des Braves sont essentiels pour traiter de la question de la conservation de la biodiversité.

La catégorisation des terres cries joue un rôle déterminant en ce qui a trait à la conservation par les gouvernements responsables :

- Les terres de la catégorie 1 entourent les communautés cries locales et elles sont réservées à l'usage exclusif des Cris.
- Les terres de la catégorie 2 sont des terres publiques où les Cris ont l'exclusivité du droit de chasse, de pêche et de piégeage.
- Les terres de la catégorie 3 sont des terres publiques que les Cris peuvent utiliser pour leurs activités traditionnelles.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois couvre le bassin hydrographique de la baie d'Hudson au Québec. Eeyou Istchee couvre essentiellement ce bassin hydrographique; cependant, certains terrains de trappage de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou sont situés dans le bassin hydrographique du Saint-Laurent. Eeyou Istchee est situé dans quatre régions administratives : Mauricie, Nord-du-Québec (régions de la Baie-James et Kativik), Abitibi-Témiscamingue et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le territoire est dominé par l'écorégion de la forêt du bouclier boréal, avec, au nord-ouest, l'écorégion de la taïga du sud de la baie d'Hudson et, au sud, la zone de transition boréale et de la forêt de l'est.

Eeyou Istchee n'est pas limité par des frontières terrestres; en effet, les communautés sont liées aux rives et aux eaux des baies James et d'Hudson. L'Accord sur les revendications territoriales concernant la Région marine d'Eeyou reconnaît les droits des Cris dans la zone extracôtière d'Eeyou Istchee. En vertu de la compétence fédérale, l'Accord prévoit la création de zones de protection marines dans la région extracôtière. La présente Stratégie vise donc à faciliter l'élaboration d'aires protégées tant dans la région terrestre que marine d'Eeyou Istchee.

NOTRE VISION

Entretenir des liens étroits avec le patrimoine culturel et le mode de vie des Cris, et préserver la biodiversité en créant un grand réseau interconnecté d'aires de conservation en **Eeyou Istchee.**

Cet objectif sera réalisé grâce au leadership cri en matière de planification de la conservation.

NOS OBJECTIFS

1) Créer un réseau interconnecté d'aires de conservation d'importance écologique et culturelle pour la sauvegarde de la biodiversité

Ces aires serviront de fondement à un réseau interconnecté d'aires protégées et d'aires de conservation, et faciliteront la planification et l'évaluation des projets de développement industriel.

2) Conserver la population faunique et améliorer la sécurité alimentaire des générations présentes et futures

En tant que société de chasse, la culture crie est fondée sur la chasse, la pêche et le piégeage. Un facteur clé de la planification de la conservation est donc l'exploitation durable des espèces fauniques clés. Protéger les habitats clés et faciliter la libre circulation de ces espèces les aideront à prospérer. Et une population faunique saine et abondante assure la sécurité alimentaire des Cris. La sécurité alimentaire est une préoccupation clé dans un contexte où la population crie croît rapidement et l'apport culturel et nutritionnel des aliments traditionnels est hautement apprécié. Certaines espèces fauniques désignées « en péril » — telles que le caribou forestier — exigeront une attention particulière.

3) Assurer la pleine participation des Cris dans la planification et la gestion de la conservation

Les Cris doivent participer pleinement à la prise de décisions et la planification de toutes les initiatives de conservation en Eeyou Istchee. À cette fin, il faudra assurer la mise en place de relations de travail et de partenariats efficaces avec les gouvernements à l'échelle provinciale, fédérale et régionale, le milieu universitaire, les groupes environnementaux, les intervenants et les nations autochtones avoisinantes.

4) S'assurer que les connaissances, la culture et les systèmes de gestion des terres des Cris jouent un rôle central dans les initiatives de conservation

Les connaissances, les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des terres des Cris doivent jouer un rôle clé dans les initiatives de planification et de gestion de la conservation. Cela comprend le système de gestion des terrains de trappage des Cris ainsi que le rôle important du maître de trappe dans ce système, intégrant les connaissances des aînés, l'utilisation de noms de lieux cris, les approches de gestion des aires protégées adaptées sur le plan culturel, et la création de possibilités en matière de tourisme et de pourvoiries cries.

5) Renforcer la capacité des Cris en matière de planification et de gestion de la conservation

La planification et la gestion d'un réseau régional d'aires protégées et d'aires de conservation exigeront une formation et le renforcement des capacités afin de s'assurer que les Cris soient bien placés pour profiter des possibilités en découlant. Il sera d'autant plus important de continuer à renforcer cette capacité à l'échelle communautaire et régionale.

6) S’assurer que les jeunes cris participent à toutes les étapes de la Stratégie

La participation des jeunes cris est essentielle au maintien des connaissances et des pratiques des Cris. La présente Stratégie et les initiatives de gestion connexes reposeront sur ces connaissances. La transmission de connaissances et l’apprentissage de la responsabilisation feront partie des activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie. Les jeunes femmes et les jeunes hommes cris doivent être des participants actifs dans l’élaboration et la mise en œuvre des approches de conservation.

7) Intégrer les principes scientifiques de conservation et inclure la résilience aux changements climatiques

Certains principes scientifiques clés en matière de conservation comprennent : 1) la représentation de la gamme complète des types d’écosystèmes; 2) le maintien des populations de toutes les espèces indigènes (y compris les espèces en péril); et 3) le maintien des processus écologiques et des écosystèmes fonctionnant naturellement. On peut s’attaquer à la résilience aux changements climatiques en créant des aires protégées suffisamment grandes pour amortir les perturbations naturelles et pour tenir compte des déplacements des territoires des espèces fauniques. Les aires de conservation peuvent également aider à prévenir le rejet du carbone — qui se trouve dans le sol et les arbres — dans l’atmosphère, ce qui contribue à atténuer le réchauffement planétaire.

8) S’assurer d’avoir une Stratégie adaptative fondée sur les meilleures connaissances disponibles

Il faut que la Stratégie soit adaptative. Elle doit pouvoir tenir compte des meilleures connaissances disponibles et intégrer la réglementation, la surveillance, la reddition de comptes, les examens, ainsi que des occasions de réflexion ou la possibilité de faire des commentaires. Des efforts ciblés viseront à tirer profit des meilleures pratiques venant d’ailleurs, à faire des expériences dans la mesure du possible, à favoriser l’apprentissage social, et à maintenir une ouverture pour réviser et adapter les plans et les décisions.

L'APPROCHE DE LA PLANIFICATION

LA PLANIFICATION DE LA CONSERVATION : POSSIBILITÉS ET CONTRAINTES

On peut diviser Eeyou Istchee en sous-régions distinctes en fonction des impacts du développement industriel. En dessous de la limite nord de la foresterie commerciale, la majorité du territoire a déjà été transformé par l'exploitation forestière, les routes, et l'activité minière. Dans cette sous-région, l'approche privilégiée pour la planification de la conservation vise à protéger « ce qui reste » (aires qui restent intactes ou non perturbées par les activités industrielles), ainsi que les aires de grande importance culturelle.

Au-dessus de la limite forestière commerciale, la situation est très différente. Cette partie plus au nord d'Eeyou Istchee a été très fortement touchée par le développement hydroélectrique et par une exploitation reliée aux activités minières. Toutefois, une grande partie de cette région permet toujours la construction d'un réseau d'aires de conservation axé sur les « meilleurs » habitats, écosystèmes et aires pour maintenir l'intégrité culturelle et écologique.

Cette Stratégie sera mise en œuvre dans son ensemble, tant au-dessus qu'en dessous de la limite forestière commerciale. Toutefois, une attention particulière sera accordée aux aires qui font l'objet de pressions importantes en matière de développement, et ce, afin d'essayer de parvenir à un certain équilibre entre les objectifs de conservation et de développement alors que c'est toujours possible.

ÉCHELLES DE PLANIFICATION

Il existe trois principales échelles dans la planification des aires de conservation en Eeyou Istchee : les terrains de trappage (ou terrains de chasse familiaux), la communauté et la région. La planification d'un réseau d'aires protégées et de conservation exige la coordination des travaux aux trois échelles. Règle générale, les décisions des Cris en matière de conservation se prennent au niveau des terrains de trappage, vu le rôle central que jouent les maîtres de trappe et le système de gestion des terrains de trappage des Cris. Le système de gestion des terrains de trappage établit le fondement sur lequel repose la Stratégie.

Plusieurs projets de parcs et d'aires protégées en Eeyou Istchee sont le résultat d'initiatives collectives à l'échelle communautaire, avec le soutien des maîtres de trappe et des communautés cries locales. Ces projets d'aires protégées et d'aires de conservation dirigés à l'échelle des maîtres de trappe et des communautés peuvent être considérés comme la pierre angulaire d'un réseau régional d'aires de conservation.

La « vue d'ensemble » régionale des échelles de planification est essentielle pour s'assurer que le réseau des aires de conservation couvre l'ensemble d'Eeyou Istchee, et que les objectifs en matière de grandes aires intactes, de connectivité, de processus des écosystèmes et d'habitats des espèces soient maintenus dans l'ensemble de la région d'une manière qui fonctionne comme un tout. Le leadership régional et la coordination de la conservation seront essentiels pour y parvenir. C'est l'objectif de la mise en œuvre de la Stratégie.

APPROCHE DES BASSINS VERSANTS

Eeyou Istchee est situé en grande partie dans le bassin hydrographique de la baie d'Hudson. Il existe environ une douzaine de bassins versants dans Eeyou Istchee. Le recours à une approche par bassins versants en matière de planification est une occasion intéressante, car c'est une façon de gérer le bien-être des écosystèmes, et ce, tant pour la planification de la conservation que du développement.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STOCKAGE DU CARBONE

Les forêts, les terres humides et les tourbières d'Eeyou Istchee stockent de grandes quantités de carbone biotique, tant dans les arbres que dans le sol. Les activités industrielles réduisent le couvert forestier, endommagent les sols et modifient l'hydrologie, causant par le fait même une augmentation des émissions de carbone. Lorsque ce carbone est perturbé et libéré dans l'atmosphère, cela a pour effet d'accélérer les changements climatiques. Créer des réseaux d'aires de conservation et d'aires protégées (exempts de tout développement industriel) peut donc contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques, en gardant des réservoirs de carbone peu perturbés et intacts.

PARTENARIATS

Tel qu'il a déjà été mentionné, Eeyou Istchee compte de nombreuses limites administratives qui se superposent. La région ne se limite pas à la terre, mais englobe également des zones marines importantes. Ces limites créent certaines complexités juridictionnelles en matière d'objectifs de conservation. Cependant, l'établissement et le maintien de bonnes relations avec nos voisins et avec d'autres parties peuvent nous permettre d'atteindre des objectifs de conservation transfrontaliers.

Des partenariats et des collaborations seront établis pour faciliter la mise en œuvre coordonnée et efficace de la Stratégie. En particulier, la collaboration sera encouragée avec des gouvernements publics (tels que le gouvernement du Québec, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et l'Administration régionale Kativik), des organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), des établissements universitaires et des chercheurs, et autres intervenants.

TYPES D'AIRES DE CONSERVATION ET D'OUTILS

La Stratégie crie de conservation régionale envisage la création de différents types d'aires et d'outils de conservation qui, ensemble, formeront un réseau d'aires de conservation à grande échelle. Les principaux outils et désignations de conservation sont décrits ci-dessous.

AIRES DE CONSERVATION DE BASE

Les aires de conservation de base désignent les aires qui seront sélectionnées et gérées à des fins de conservation et pour maintenir le mode de vie traditionnel des Cris. Ces aires serviront à protéger l'habitat faunique à grande échelle et/ou à préserver des sites du patrimoine culturel. Aucune activité industrielle ne sera autorisée dans ces aires.

COULOIRS DE CONSERVATION ET CONNECTIVITÉ

Des aires de conservation fragmentées vont limiter l'objectif d'une biodiversité rigoureuse et prospère en restreignant les échanges avec d'autres aires. Les aires de conservation établies dans Eeyou Istchee devraient donc idéalement être reliées afin de favoriser le déplacement des animaux sauvages et le flux d'écosystèmes sains en aval. Ainsi, la Stratégie vise à assurer que les initiatives à l'échelle communautaire soient liées à d'autres initiatives communautaires, et que les habitats fauniques et les écosystèmes soient protégés et connectés, et ce, à toutes les échelles de planification.

Les couloirs de conservation et les îlots de transition sont des aires utilisées pour offrir une meilleure connectivité et promouvoir le déplacement des animaux sauvages entre les principales aires de conservation. Cette technique, utilisée depuis plusieurs décennies dans le monde entier, donne des résultats positifs dans la conservation des ressources fauniques.

AIRES PARTICULIÈRES DE GESTION

Des aires particulières de gestion seront conçues pour répondre aux objectifs de conservation et d'exploitation des ressources. Les activités d'exploitation seraient assujetties à certaines conditions ou règles pour minimiser les impacts écologiques et culturels. Des outils tels que l'analyse de la densité routière et les seuils d'exploitation pourraient servir à la planification et la gestion de ces aires. Les aires particulières de gestion ont pour but de contribuer à l'efficacité globale du réseau d'aires de conservation. La désignation et la mise en place d'une aire particulière de gestion passeront par une collaboration avec le gouvernement du Québec et les structures gouvernementales régionales.

ZONES TAMPONS

Prévoir des zones tampons autour des principales aires de conservation sera également important pour le maintien de l'intégrité des valeurs écologiques et culturelles et pour veiller à ce que ces valeurs ne soient pas compromises. La taille des zones tampons sera déterminée en fonction des menaces à l'intérieur de la zone environnante (ex. les zones en amont seront plus grandes que les zones en aval, ou en fonction de la proximité de l'expansion industrielle.) Les zones tampons, comme les aires particulières de gestion, sont gérées à des fins de conservation et d'exploitation. Le système de catégories d'aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pourrait servir à illustrer le niveau de développement autorisé dans ces aires.

MÉCANISMES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES AIRES PROTÉGÉES ET DES AIRES DE CONSERVATION

MÉCANISMES LÉGISLATIFS

Les aires protégées désignent les aires exemptées de tout développement industriel[2] . Au Québec, il existe de nombreux types d'aires protégées, par exemple les parcs nationaux, les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques. Plusieurs ministères fédéraux ont pour objectif de promouvoir la protection de l'environnement et de la faune au moyen de diverses lois. Par exemple, les Cris étudient la désignation d'aire marine nationale de conservation relevant de Parcs Canada pour la zone extracôtière de Wemindji. D'autres outils fédéraux qui peuvent être importants sont : les parcs nationaux, les aires marines protégées, les refuges d'oiseaux migrateurs, les parcs historiques nationaux et autres.

MÉCANISMES NON LÉGISLATIFS

Les aires de conservation non obligatoires sont identifiées en raison de leur importance, mais elles ne sont pas protégées en vertu de la loi. De tels mécanismes sont reconnus et mis en œuvre à l'échelle nationale ou internationale. Bien qu'elles ne bénéficient pas d'une exemption d'exploitation en vertu de la loi, avoir une telle désignation peut mieux faire connaître l'importance de ces aires. Voici des exemples d'outils de conservation non législatifs : les rivières du patrimoine canadien, les réserves de la biosphère de l'UNESCO, et les aires de conservation établies et gérées par des populations autochtones et des communautés.

[2] *Dans le présent document, le développement industriel désigne la foresterie, l'exploitation minière, l'hydroélectricité et le développement énergétique.*

UNE VISION PERTINENTE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

La mise en œuvre de la Stratégie crie de conservation régionale permettra non seulement de protéger un élément important du patrimoine mutuel des Cris et du Québec mais il aidera à faire en sorte que le Québec respecte ses obligations internationales.

En 2011, un plan stratégique de 10 ans a été adopté en vertu de la Convention sur la diversité biologique. Connue sous le nom d'objectifs d'Aichi, cette stratégie définit 20 objectifs clés que les nations signataires doivent atteindre d'ici 2020. Les objectifs pertinents pour la Stratégie comprennent : enrayer la perte de terres forestières productives, éviter des pertes futures d'espèces en voie de disparition, et protéger 17 % des terres riches en biodiversité qui fournissent d'importants services écologiques. La mise en œuvre de la Stratégie peut contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Les Cris voient aussi l'occasion de collaborer avec le Québec à la réalisation de la vision audacieuse de protection énoncée dans le Plan Nord. La Stratégie fournit un cadre qui favorise une telle collaboration. La nation crie espère que la Stratégie crie de conservation régionale permettra de poursuivre sur la lancée d'objectifs de protection ambitieux qui vont au-delà du statu quo, et d'inspirer une vision plus durable pour Eeyou Istchee.

RÉSUMÉ

La présente Stratégie répond au besoin d'une planification coordonnée de la conservation en Eeyou Istchee. Le gouvernement de la nation crie travaillera en étroite collaboration avec les leaders communautaires, les maîtres de trappe et les utilisateurs des terres, les aînés, les jeunes et les autres entités cries pour élaborer des lignes directrices en matière de développement d'aires protégées, offrira un soutien technique et une expertise, renforcera la capacité à l'échelle communautaire, et établira des partenariats efficaces pour assurer la réalisation de la vision et des objectifs énoncés dans la Stratégie, et ce, à l'ensemble d'Eeyou Istchee.

CARTE DES AIRES PROTÉGÉES EN EEYOU ISTCHEE

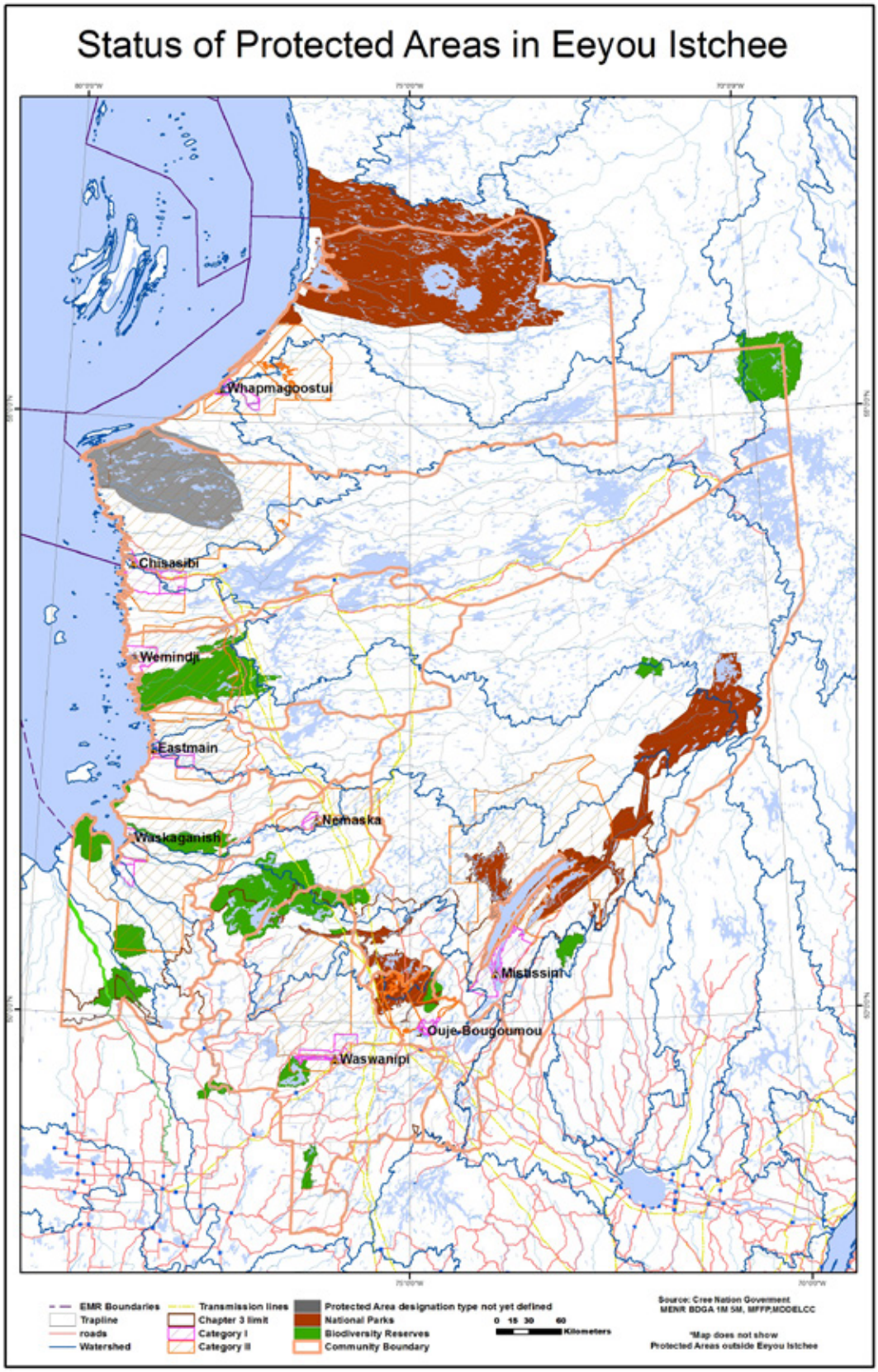

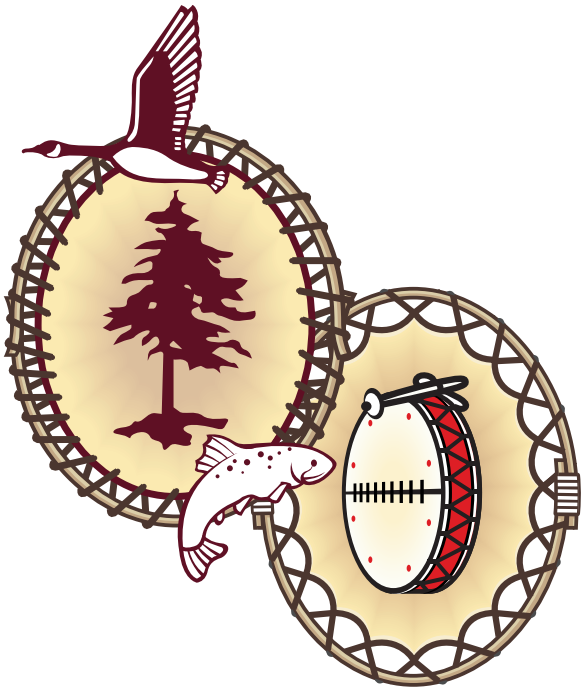

GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE

www.cngov.ca

www.eeyouconservation.com